

DOLLAR
72,89¢ US
-0,02

OR
382,30 \$ US
-0,70

ARGENT
6,999 \$
-0,148

MONTRÉAL
2533,44
+21,00

TORONTO
5191,61
+31,20

NEW YORK
5771,94
+17,02

QUESTIONS D'ARGENT



De gauche à droite, on aperçoit Nathalie, Julie, Manon et Kathy Morissette. Elles font des démonstrations de machinerie lourde pour la compagnie Komatsu dans le cadre de Demo 96, la plus importante exposition d'équipement forestier en Amérique. Plus de 10 000 personnes sont attendues à cette manifestation qui a lieu à la forêt Montmorency jusqu'à demain soir.

Chez les Morissette, la machinerie lourde n'a pas de secrets pour les femmes

PIERRE MARTEL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le fabricant de machinerie lourde Komatsu a trouvé un moyen pour se démarquer dans le cadre de l'exposition Demo 96: cinq opératrices de machinerie lourde exécutent les manoeuvres dans le cadre de démonstrations d'équipement.

Parmi les cinq opératrices, quatre appartiennent à la même famille. Ce sont les sœurs Kathy, Manon et Nathalie Morissette et leur nièce Julie Morissette.

«De plus en plus, on commence à voir des femmes au volant de camions lourds. Mais, il est très rare au Québec et au Canada de voir des femmes conduire de la machinerie lourde», explique Gilles Morissette, père et employeur des trois sœurs Morissette. Celui-ci est propriétaire de l'entreprise Charles Morissette inc., de La Tuque. La firme, qui emploie 70 personnes, oeuvre dans les secteurs du déneigement, des activités forestières et des travaux en génie civil.

Gilles Morissette voit un gros avantage à faire conduire son équipement par des femmes. «Elles conduisent de façon plus délicate et ont tendance à prendre le temps de bien faire le travail. Ceci a pour résultat que leurs véhicules brisent beaucoup moins souvent. Ça nous coûte moins cher de frais de réparation», affirme-t-il.

DANS LA POTION MAGIQUE

Comment les sœurs Morissette et leur nièce en sont-elles arrivées là? Elles ont tout simplement tombé dans la potion magique dès leur jeune âge.

«Nous nous sommes intéressées très jeunes à ce que faisait notre père et à la machinerie lourde qu'il possédait. C'est venu tout naturellement», explique Manon qui, à 17 ans, est la plus jeune des quatre opératrices.

Selon Manon, le fait de travailler dans un monde d'hommes a suscité et suscite encore bien des taquineries. «Mais, on s'habitue et on s'y fait», dit-elle.

Toutefois, elle ajoute: «Il faut toujours viser à être les meilleures. Dans ce domaine comme dans d'autres, être femmes et aussi filles du patron exigent que tu dois toujours pousser au maximum pour prouver que tu es aussi capable que les hommes. Il faut toujours paraître meilleures».

Son père réplique: «Je n'ai jamais eu de doutes sur leurs capacités. Le premier hiver que j'ai employé mes filles sur le déneigement d'entrées de cours, j'ai eu une réponse claire. En fait, 80% des clients ont demandé que, l'hiver suivant, leur déneigement soit fait par la même personne».

RELÈVE

Avec la présence de ses filles dans l'entreprise, Gilles Morissette est convaincu que Charles Morissette inc. sera dirigée un jour par la troisième génération.

«Avec les femmes ça coûte moins cher de réparations»

«Quand mes filles, à tour de rôle, m'ont dit qu'elles voulaient quitter l'école pour devenir opératrices de machinerie lourde, je n'ai pas trouvé ça drôle sur le coup. Je rêvais d'en avoir une comptable, une autre technicienne ou ingénieure et une troisième gestionnaire pour assurer la relève. J'ai changé d'idée depuis. La relève est là d'une autre façon», dit-il.

«Si jamais notre père voulait vendre, on va acheter», affirme tout de go la jeune Manon.

HYDRO-QUÉBEC ET ANDRÉ CAILLÉ

Les négociations ne traîneront pas

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

■ Québec — Le président de Gaz métropolitain, André Caillé, a confirmé hier qu'il était le candidat pressenti pour prendre la direction d'Hydro-Québec. Les discussions sont en cours et devraient bientôt aboutir, a-t-il indiqué.

Dans un communiqué, le conseil d'administration d'Hydro qualifiait la candidature de M. Caillé de très sérieuse et ajoutait qu'il entend procéder rapidement à une nomination.

Son accession au poste risque toutefois d'avoir un impact sur la concurrence que se livrent les deux plus grandes sociétés énergétiques québécoises.

Sous le règne d'Yvon Martineau, la rivalité entre les deux sociétés avait atteint un sommet. Hydro-Québec était allée jusque devant la Régie du gaz pour s'opposer à la demande tarifaire de Gaz Métro, mais la Régie avait rejeté ses arguments.

Il ne faut donc pas se surprendre si le président de Gaz Métropolitain n'était pas intéressé à travailler bras dessus bras dessous avec Yvon Martineau. Et le nouveau pdg n'affichera probable-

ment pas la même hargne que son prédécesseur envers le distributeur de gaz naturel.

M. Caillé arrive en poste avec la connaissance de toutes les stratégies commerciales, des forces et des faiblesses de Gaz Métropolitain.

«M. Caillé devra régler ses problèmes de conscience et d'éthique, souligne le président du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro, Louis Champagne. Il va se retrouver en compétition avec ses anciens patrons, ceux-ci seraient même un peu en droit de se plaindre.»

Le transfert de M. Caillé annonce-t-il un rapprochement entre les deux sociétés? Louis Champagne observe que cette hypothèse n'a ja-

mais été évoquée pendant le débat sur l'énergie et qu'elle ne fait pas partie du programme du Parti québécois. Par le passé, rappelle-t-il, Hydro a à quelques reprises voulu s'approprier Gaz Métro, mais le gouvernement a toujours jugé qu'une telle union était inesthétique.

Spécialiste des questions énergétiques à l'université Laval, Jean-Thomas Bernard souligne que l'expérience américaine a démontré qu'un mariage entre les sociétés électriques et gazières se faisait le plus souvent au détriment des consommateurs.

Il remarque aussi que la collaboration entre Hydro et Gaz Métropolitain pour vendre conjointement de l'énergie sur les marchés américains était restée plutôt marginale.

La rivalité avec Gaz Métro pourrait s'atténuer

Amdahl et sa filiale DMR choisissent Québec

Le centre de développement d'application à distance connaît une croissance rapide

HÉLÈNE BARIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le groupe DMR, filiale de la firme américaine Amdahl, a installé à Québec son centre de développement d'application à distance qui dessert une clientèle mondiale.

L'effectif du centre est passé de 40 à 100 personnes au cours des derniers mois et 50 nouvelles embauches sont prévues d'ici la fin de l'année, a dit son directeur, M. Yves Dubé.

C'est le bassin important de spécialistes en technologie de l'information qui explique que Amdahl ait choisi Québec pour développer ce secteur d'activités, a-t-il expliqué. Selon lui, cette expertise et le coût de la vie peu élevé compense pour la déficience des services aériens offerts à partir de Québec.

Il faut dire aussi que le Centre de développement d'application à distance est le fruit du Macroscopie, le projet de recherche largement financé les fonds publics dont DMR et ses nouveaux propriétaires profitent aujourd'hui.

D'autres centres de développement d'application à distance verront le jour prochainement,

dont un à Montréal, mais la gestion de leurs activités se fera à partir de Québec, a affirmé M. Dubé.

DMR emploie actuellement 300 personnes à Québec, dont 100 au centre de développement d'applications à distance.

Avant son acquisition par Amdahl, DMR avait décroché deux mandats de développement d'applications à distance, l'un pour le système d'immatriculation des voitures de l'État de Washington et l'autre pour le système cadastral en Russie.

Depuis la transaction conclue il y a un an, la filiale d'Amdahl a obtenu deux autres contrats,

avec Visa International, de San Francisco, et la compagnie d'assurance TransAmerica, de Sacramento.

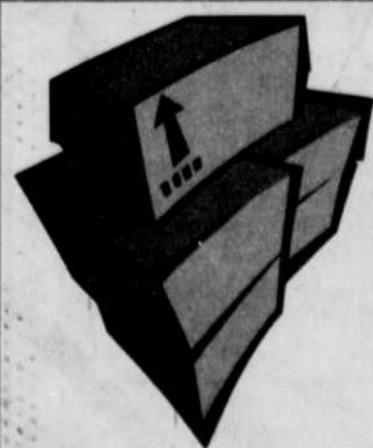
Ce n'est qu'un début, s'il faut en croire ses dirigeants. L'expertise de DMR «offre un avantage stratégique exceptionnel que nous entendons optimiser», a assuré Yves Dubé.

Pour ce faire, la filiale DMR peut maintenant compter sur le réseau international de sa société-mère Amdahl, qui emploie 3200 personnes au Canada, aux États-Unis, en Asie et en Europe.

Amdahl a réalisé l'an dernier des profits de 28,5 millions \$, en baisse comparativement aux bénéfices nets de 74,8 millions \$ encaissés à l'exercice précédent.

Création de 50 autres emplois d'ici la fin de l'année

Avant que le bureau ne se transforme en entrepôt...



Libre-entreposage

Dans le divorce, j'ai eu les meubles mais pas la maison



Sécuritaire

Pas moyen de rentrer mon piano à queue dans mon 2 1/2



Facile d'accès 7 jours sur 7

Mon boss m'envoie à Tombouctou pour 2 ans



Prix compétitifs

ENTREPOSAGE DOMESTIK
UNE SOLUTION PRATIK!

SAINT-FOY
2383, rue Galvani
tél. : 683-8333

BEAUPORT
555, rue Clémenceau
tél. : 663-2344

Ault a des résultats décevants

TORONTO (PC) — En dépit de ventes légèrement plus élevées que durant l'année précédente, les bénéfices des Aliments Ault l'entreprise ont chuté pendant l'exercice financier se terminant à la fin d'avril 1996.

Ainsi, alors que les ventes sont passées de 1,29 à 1,35 milliard \$, les bénéfices nets après impôts ont diminué de 14,6 à 12,4 millions \$.

Le président et chef de la direction Graham Freeman a affirmé aux journalistes que pour l'instant, il n'était pas question de fermer des usines au Québec ou en Ontario. Par contre, il pourrait être nécessaire de fermer des entrepôts pour rendre les services plus efficaces.

Au Québec, les Aliments Ault ont connu des problèmes logistiques avec le lancement et la distribution du lait Lactantia PurFiltre, mais les choses se sont casées et ce lait micro-filtré représente maintenant 12 % du marché québécois du lait.

Les résultats du premier trimestre de l'année fiscale 1996-97 ne sont pas plus reluisants. Les ventes pour l'ensemble de l'entreprise ont diminué de 1 % par rapport à la même période l'année dernière, et les bénéfices nets sont passés de 8,2 à 6,3 millions \$.



Andrée Lafrance et Guy Denis ont procédé hier à l'inauguration des bureaux de leur entreprise, les Centres d'affaires OSI (Office de secrétariat informatique) à Place Iberville 111, à Sainte-Foy. La nouvelle entreprise offre une formule unique de location de bureaux qui permet de réduire les frais généraux en partageant les frais fixes reliés à l'exploitation d'un bureau. En outre, les Centres d'affaires OSI offrent Internet à ses locataires.

Guerre des prix entre Canadien et Air Canada

MONTRÉAL (PC) — Canadien International et ses partenaires régionaux se sont lancés hier dans un grand soldes de sièges, touchant plus de 7000 liaisons en Amérique du Nord et comprenant des rabais allant jusqu'à 30 % sur les plus bas tarifs offerts.

Question de maintenir sa position concurrentielle en cette période creuse pour les transporteurs réguliers,

Air Canada a immédiatement réagi en coiffant l'offre sur tous les marchés parallèles, aux mêmes conditions, avec tarifs comparables.

Les billets mis en vente par Canadien permettront de voyager entre le 20 septembre et le 28 février 1997 (à l'exception d'une période d'interdiction pendant les Fêtes) vers des destinations à l'échelle du Canada et des États-Unis (y compris Honolulu, Mexico et Londres).

À titre d'exemple, le transporteur propose un siège à 179 \$ de Toronto à New York, à 279 \$ de Montréal à Miami, à 149 \$ de Montréal à Québec et à 239 \$ de Montréal à Chicago.

Ce soldes de sièges est en vigueur jusqu'au 23 septembre.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Stéphane Paris, en son vivant domicilié au 18, route 132, Newport, district de Gaspé (Québec), G0C 2A0, survenu le 29 avril 1996, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, Diane Boucher, le 4 septembre 1996, devant Me Richard Deschênes, notaire au 96, rue Principale, New Carlisle (Québec) G0C 1Z0, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Richard Deschênes, notaire, sise au 96, rue Principale, New Carlisle (Québec) G0C 1Z0. Donné ce 5e jour de septembre 1996.

301698 Diane Boucher, liquidateur

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de madame Maguerite Cora, en son vivant domiciliée au 710, du Limousin, Sainte-Foy, province de Québec, G1X 2S7, survenu le 6 avril 1996, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, Me Keni Lachanone, le 9 septembre 1996, devant Me Keni Lachanone, notaire, sous le numéro 9617 de ses minutes conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Keni Lachanone, notaire, 2950, boulevard Laurier, Tour de la Cité, bureau 850, Sainte-Foy, province de Québec, G1V 4W2, téléphone: 653-4554. Donné ce 22 septembre 1996.

301697 Me Keni Lachanone, notaire

ENTREPRISE \$

❑ Québec-Téléphone a fait connaître, hier, le dernier né de son service Internet GlobeTrotter, un catalogue autogéré qui permet d'acheter et de vendre des produits à l'aide d'un système de paiement sécuritaire. C'est la Banque Nationale qui a développé la méthode de paiement par carte de crédit. Le Catalogue Internet de GlobeTrotter s'intègre au site Web de chaque commerçant et il est compatible avec la plupart des logiciels de gestion.

❑ Le conseil d'administration d'Aéroports de Montréal a nommé Mme Nycol Pageau-Goyette au poste de présidente du conseil. Cette nomination survient après que l'actuel président, Arthur P. Earle, ait avisé la Société de promotion des aéroports de Montréal qu'il ne sollicitait pas de renouvellement de mandat. Présidente de Pageau-Goyette et associés, une société de gestion fondée en 1977, Mme Pageau-Goyette s'illustre depuis plusieurs années au sein de la communauté économique montréalaise.

❑ Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 1996, les revenus de Transat se sont établis à 234,2 millions \$, comparativement à 153,2 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'année dernière, ce qui représente une croissance de 17,3 %, en excluant les ventes provenant de la nouvelle participation dans Look Voyages SA qui se chiffrent à 54,5 millions \$. Pour ce trimestre, la société a réalisé un bénéfice net de 8 615 000 \$, soit 1,17 \$ par action.

❑ Pour la période de trois mois terminés le 31 juillet 1996, Matco Ravary a enregistré un bénéfice net de 747 800 \$ ou de 16 ¢ par action. La compagnie a pu ainsi plus que tripler son bénéfice net comparativement à celui du trimestre équivalent de l'exercice précédent, lequel s'était chiffré à 214 300 \$ ou 5 ¢ par action.

❑ Ressources KWG a l'intention d'acquiescer toutes les actions émises et en circulation de Far East Gold par une offre de prise de contrôle par échange d'actions. En vertu de l'offre de prise de contrôle proposée, chaque actionnaire de Far East Gold recevrait une action ordinaire du capital-actions de KWG et un tiers de bon de souscription d'action ordinaire de KWG pour chaque 2,71 actions ordinaires détenues dans Far East Gold.

Chaque bon de souscription donnerait droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire de KWG à 10 \$ pour une période d'un an. L'offre proposée est sujette à une évaluation indépendante et à une attestation d'équité, ainsi qu'à l'approbation du comité du conseil d'administration de KWG, des actionnaires désintéressés de KWG et de tous les organismes de réglementation.

❑ Après 33 ans d'existence sous sa forme actuelle, le Journal de Montréal procédera au cours des prochaines semaines à un renouvellement de son image, de son format et de sa grille graphique. Ces changements entreront en vigueur le 4 novembre. La maquette finale de la nouvelle présentation du Journal de Montréal sera rendue publique à la fin du mois d'octobre.

❑ Les sociétés Gillette et Duracell ont annoncé hier un projet de fusionner dans un nouvel ensemble de 7 milliards \$ US. L'opération se fera en partie par échange d'actions. Les deux parties négociaient ce rapprochement depuis janvier.

❑ La Banque Royale a indiqué qu'elle allait investir plus de 1,1 milliard \$ au cours de la prochaine année pour racheter 10 % de ses actions ordinaires, un geste qui s'explique par les profits records de l'institution et la prise de contrôle récente de la firme de courtage Richardson Greenshields. L'annonce du rachat a été bien accueillie par les investisseurs qui se sont précipités sur les actions de la Royale, dont la valeur a augmenté de 1,05 \$ pour atteindre 36,20 \$ à la fermeture à la bourse de Toronto.

❑ Les autorités fédérales américaines (FTC) ont finalement donné leur feu vert à l'accord de fusion entre Time Warner, le premier groupe mondial de communication et Turner Broadcasting System, contrôlé par Ted Turner, a indiqué hier un porte-parole de la Federal Trade Commission. La décision serrée des membres de la FTC, prise à trois votes contre deux, intervient près d'un an après la conclusion de l'accord de fusion de 6,5 milliards \$US entre les deux groupes. La fusion donnera naissance au plus grand groupe de communications mondial devant Walt Disney, avec un chiffre d'affaires cumulé de plus de 20 milliards \$US.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALACHIE RÉFÉCTION DU 3e RANG Appel d'offres

La municipalité de Saint-Malachie demande des soumissions pour des travaux de réfection du 3e Rang, phase 1.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements sont disponibles au bureau de Polytec, 6500, boul. de la Rivière-Sud, bureau 400, Lévis (Québec) G6V 7M5 en retour d'un dépôt non remboursable de 55\$, incluant TPS et TVQ.

Les soumissions devront être conformes aux exigences du devis et présentées sur les formules fournies à cette fin.

Les soumissions seront reçues au bureau municipal de Saint-Malachie, 610, 7e Rue, case postale 89, Saint-Malachie (Québec) G0R 2N0 jusqu'à 16h, le lundi 23 septembre 1996, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

La municipalité de Saint-Malachie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Hélène Bissonnette
Secrétaire-trésorière
Saint-Malachie

VILLE DE VANIER APPEL D'OFFRES

Édifice multiservice - étape 1

Des soumissions seront reçues par la Ville de Vanier pour l'exécution de travaux d'excavation, disposition des matériaux, remplissage, construction de fondation, raccordements de service et nivellement au 395, rue Desrochers. Les travaux visent le remplacement d'un remblai hétérogène par un sol propice à l'édification d'un immeuble.

Moyennant un dépôt de 35 \$ taxes incluses, non remboursable, les documents nécessaires à la soumission sont disponibles au bureau de l'architecte:

Alp Soykan, architecte
121, avenue Plante, bureau 103
Vanier (Québec) G1M 1S2
Tél.: (418) 681-0911

Les soumissions seront reçues au bureau de la souscription, à l'Hôtel de Ville de Vanier, 233, boulevard Pierre-Bertrand, Vanier G1M 2C7, avant 11h le lundi 30 septembre 1996. Elles seront ouvertes publiquement dans la salle du conseil immédiatement après l'heure limite. Pour être valide, toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission équivalente à 10% du montant soumissionné et des autres documents demandés au devis.

La Ville de Vanier se réserve le droit d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À VANIER, ce 12 septembre 1996.

La greffière,
Me Marie-Josée Dumais, avocate

VILLE DE VAL-BÉLAIR

PROVINCE DE QUÉBEC
COMITÉ DE CHAUVÉAU

AVIS PUBLIC

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

RÈGLEMENT VB-546-96

AUX PERSONNES HABILES À VOTER

AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDÉNAIRE.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1- Lors d'une séance tenue le 9 septembre 1996 le Conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT VB-546-96:

"Décrétant des travaux de construction d'aqueduc, d'égout domestique et de réfection de voirie, le tout dans la rue Bélie sur une longueur approximative de 122 mètres linéaires, ainsi que les travaux connexes et accessoires, frais contingents et d'administration, et pour pourvoir au financement desdits travaux par un emprunt à long terme au montant de 61 000\$, et dont l'objet de ce règlement est suffisamment décrit par le titre.

2- Les personnes habiles à voter, ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire le 9 septembre 1996, peuvent demander que le règlement VB-546-96 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

3- Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 19 septembre 1996 au bureau de la Municipalité, 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélair.

4- Le nombre de demandes requies pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5- Le résultat de cette procédure d'enregistrement sera annoncé le 19 septembre 1996 au bureau de la Municipalité, 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélair, à 19 heures 05 minutes.

6- Le règlement peut être consulté au bureau du greffier, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et pendant les heures d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDÉNAIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

1- Condition générale à remplir le 9 septembre 1996: Être soit domicilié sur le territoire de la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé sur ce territoire, soit occupant d'une place d'affaires située sur ce territoire.

2- Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 9 septembre 1996: Être majeur et de citoyenneté canadienne.

3- Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux co-occupants d'une place d'affaires:

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. (Note: un copropriétaire ou un cooccupant ne peut être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires.

CONDITION D'EXERCICE DU DROIT À L'ENREGISTREMENT D'UNE PERSONNE MORALE:

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 septembre 1996 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

DONNÉ À VAL-BÉLAIR, CE 13 SEPTEMBRE 1996

SUZANNE PAQUET, O.M.A.
GREFFIER.



C. H. RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE

RIVIÈRE-DU-LOUP

PROJET 01128 01

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELS

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, par l'entremise de la Corporation d'hébergement du Québec, projette des travaux de sécurité-vétusté, de rénovation fonctionnelle et de médecine nucléaire au C. H. Régional du Grand-Portage situé au 75, rue Saint-Henri, Rivière-du-Loup (Québec), M.R.C. : Rivière-du-Loup.

La Corporation d'hébergement du Québec, en collaboration avec la corporation du C. H. Régional du Grand-Portage, procède à un appel d'offres de services professionnels par spécialité. Les firmes choisies se verront mandatées pour rendre les services professionnels jusqu'aux plans et devis préliminaires avec la présentation d'un coût estimé des travaux et d'un échéancier.

Les professionnels doivent présenter leur candidature pour les spécialités suivantes :

- Architecture
- Mécanique-électricité
- Structure de bâtiments
- Analyse de la valeur et optimisation des coûts

Si la firme choisie compte plus de cent (100) employés et que le contrat à adjudger est de 100 000 \$ et plus, la firme devra être détentrice d'une attestation émise par les Services gouvernementaux, à l'effet qu'elle s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

De plus, la firme devra se conformer aux exigences contenues dans le document intitulé « Instructions à respecter pour la présentation d'offres de services », lequel est fourni avec les documents d'appel d'offres, notamment en ce qui concerne les critères d'admissibilité, les exclusions, les limitations, la constitution des firmes et la non-conformité des offres.

Le choix des firmes sera fait d'après les recommandations d'un comité de sélection, selon les critères d'évaluation préétablis.

Ne sont admises à présenter une offre de services que les firmes ayant leur principale place d'affaires au Québec.

Les documents nécessaires à la présentation des candidatures seront disponibles à partir du 16 SEPTEMBRE 1996 aux endroits suivants :

au : 1005, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1S 4N4 Tél. : (418) 646-7999

ou au : 3700, rue Berri, 6^e étage
Montréal (Québec) H2L 4G9 Tél. : (514) 873-4344

Les candidatures devront être remises AVANT 16 H, heure locale du lieu de la remise, le 9 OCTOBRE 1996, à la Corporation d'hébergement du Québec, à l'attention du secrétaire des comités de sélection, à l'endroit ci-dessous désigné, soit :

au : 1005, CHEMIN SAINTE-FOY, 3^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) G1S 4N4

ou au : 3700, RUE BERRI, 6^e ÉTAGE
MONTREAL (QUÉBEC) H2L 4G9

La Corporation d'hébergement du Québec n'est tenue d'accepter aucune des candidatures reçues.

Le directeur général, Marc Paradis, ing.

APPEL D'OFFRES

PROJET : POLYVALENTE C.-E.-POULIOT (Réfection après sinistre) Gaspé (Québec)

PROPRIÉTAIRE : COMMISSION SCOLAIRE DES FALAISES 102, rue Jacques-Cartier Gaspé (Québec) G0C 1R0 Téléphone: (418) 368-3499 Télécopieur: (418) 368-6531

ARCHITECTE : BENOÎT PROULX, ARCHITECTE 149, Saint-Germain Est, bureau 302 Rimouski (Québec) G5L 1A9 Téléphone: (418) 723-5543 Télécopieur: (418) 725-4538

INGÉNIEURS : GÉNIVAR 5355, boulevard des Grands Québec (Québec) G2J 1C8 Téléphone: (418) 623-2254 Télécopieur: (418) 624-1857

La Commission scolaire des Falaises, Propriétaire, demande des soumissions pour la réfection après sinistre de la polyvalente C.-E.-Pouliot, située au 85, boulevard Gaspé, à Gaspé, comté de Gaspé, province de Québec.

Une visite des secteurs touchés par les travaux aura lieu à 14 h, le 25 septembre 1996 (rendez-vous à l'entrée principale de la polyvalente). Cette visite est une condition essentielle à la recevabilité des soumissions des entrepreneurs soumissionnaires.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être consultés au bureau du Propriétaire ou obtenus au bureau de l'architecte contre un dépôt de cent dollars (100 \$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au sousigné, seront reçues au bureau du Propriétaire, jusqu'à 14 h, heure en vigueur localement, le 4e jour du mois d'octobre 1996 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$), à l'ordre du Propriétaire, la Commission scolaire des Falaises, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50 % du prix du contrat.

Seuls des cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du présent appel d'offres. Lorsque ces garanties sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10 % du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q.c.B.-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions. Le Propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Carol Paré
Directeur général

301718-P



Commission
de la santé
et de la sécurité
du travail

AVIS AUX FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES

La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec avise les fournisseurs de biens et services que depuis le 1^{er} septembre, la Commission publie exclusivement ses avis d'appel d'offres dans le système suivant :

SIOS de la Société de gestion des systèmes information

1 800 361-4637

Le Directeur des ressources matérielles
Gilles Bédard

AVIS

est présentement donné de la clôture de l'inventaire des biens dans la succession de Irène Keet de la Ville de Beauport, décédée le 25 juin 1996.

L'inventaire est situé au 700-74e Rue Est, Charlesbourg (Québec) G1H 1K3 - Prendre rendez-vous: 626-9831

301700

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie « MÉCANISÉS KARO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Ancienne-Lorette, le 3 septembre 1996.

Le procureur de la compagnie,
ROGER PLANTE, notaire

s 66, Vachon Nord

(Québec) G6E 3C1

301699

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS

que Les Travaux Mécanisés G.L.B. Inc., compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, ce 11e jour de septembre 1996.

BEAUVIS, TRUCHON & ASSOCIÉS

Procureurs de la compagnie

301695

Baissez les taxes sur la masse salariale!

Vive critique de l'Association des économistes québécois

■ MONTRÉAL (PC) — Les taxes sur la masse salariale détruisent des emplois et créent du chômage; elles réduisent la compétitivité des entreprises et même les salaires, dans la mesure où ce fardeau est transmis aux travailleurs.

Cette vive critique est formulée par le comité sur les finances publiques de l'Association des économistes québécois (ASDEQ), qui rassemble une douzaine de noms connus, notamment ceux de Pierre Fortin (UQAM), André Raynaud (Université de Montréal), Jean-Luc Landry (Bolton Tremblay) et Dominique Vachon (Banque Nationale).

Dans un mémoire à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, l'ASDEQ affirme que ces taxes doivent être baissées en priorité.

Le gouvernement dispose d'une petite marge de manœuvre: il peut penser à réduire ses dépenses fiscales (avantages fiscaux), hausser l'imposition des bénéfices, accroître la tarification, lutter contre le travail au noir et même hausser les taxes à la consommation.

Cependant, tout revenu additionnel tiré de ces sources doit servir à réduire la fiscalité des entreprises, car «pour soutenir la croissance économique, il est impératif que le système fiscal québécois soit compétitif.»

Concrètement, le régime fiscal du Québec doit être «harmonisé le plus possible avec celui des autres provinces.»

Selon l'ASDEQ, «le gouvernement a désormais l'obligation, à défaut de réduire le fardeau fiscal, d'éviter tout au moins de l'augmenter, ce qui le conduit, dans une perspective d'équilibre budgétaire à moyen terme, à une compression des dépenses publiques.»

Les économistes sont sceptiques à l'égard des bénéfices d'une loi antidéficit, notant que la loi Gramm-Rudman, aux États-Unis, a été contournée de bien des manières. Ce projet ne sera crédible que s'il comporte des pénalités ou des sanctions en cas de non-respect, comme au Manitoba.

Le groupe ne voit pas la nécessité ni l'opportunité de créer un Fonds du patrimoine pour rembourser la dette.

LÉO-PAUL LAUZON

Le franc-tireur Léo-Paul Lauzon, professeur de comptabilité et titulaire de la chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, a présenté un mémoire qui dénonce la dérive du néolibéralisme, «une menace pour la poursuite de l'aventure humaine».

Il propose d'instaurer un impôt minimum sur le revenu des sociétés, comme en Ontario et dans plusieurs États américains: elles ne pourraient reporter à plus tard le premier 20% d'impôt sur leurs bénéfices courants.

Selon ses calculs, 200 grandes sociétés (sur 438 affichant des bénéfices en 1992) ont payé moins de 20% d'impôt; leur taux d'imposition réel n'a été que de 8,2%. Alcan, par exemple, aurait reporté pour 955 000 \$ d'impôt.

Malgré sa proposition d'impôt minimum, M. Lauzon s'oppose à l'allègement des charges sur la masse salariale. Il rappelle que l'impôt sur le revenu est une «véritable passoire» et est une source de revenus instable pour l'État.

Les taxes sur la masse salariale sont pour l'essentiel une contribution à l'assurance-santé, qu'aux États-Unis les employeurs paient à des assureurs privés.

Dans un des rares mémoires présentés par la grande entreprise, Alcan cite une étude d'un expert des HEC qui conclut qu'au cours de la période 1989-1995, les charges fiscales d'Alcan au Québec (niveaux local, provincial et fédéral) représentent 43% de ses bénéfices comptables avant impôt (contre 60% au Canada); la moitié sont des charges fixes.

Les salaires sont encore le reflet de l'économie du pays

■ TORONTO (PC) — Les salaires canadiens reflètent encore une certaine incertitude au sujet de l'économie du pays et les travailleurs à temps partiel ne devraient pas s'attendre à recevoir des avantages sociaux bientôt si les compagnies s'en tiennent à leur plan, affirment deux sondages effectués à l'échelle nationale et rendus publics hier.

Un travailleur canadien sur 10 n'a pas reçu d'augmentation salariale cette année et 28% des compagnies ne savent pas si elles hausseront les salaires de leurs employés l'année prochaine, fait ressortir un rapport de la firme de consultants KPMG.

KPMG a consulté 275 firmes employant 590 000 travailleurs à travers le Canada au sujet de leurs salaires et des programmes de primes de rendement. Les résultats reflètent une inquiétude au sujet de l'avenir du Canada qui est «surprenante» compte tenu de l'amélioration de la santé économique du pays, a déclaré Martin Harts, un des associés de KPMG.

La compagnie, dont le siège social se trouve à Toronto, fournit des services de vérification comptable, de consultation, de planification financière et de fiscalité à des centaines de sociétés canadiennes.

«Cela donne une idée du malaise et de l'incertitude au sujet de ce qui nous attend», a indiqué M. Harts à l'issue d'une conférence de presse. «Cela laisse entendre en quelque sorte que



nous avons atteint le point culminant et que la situation va maintenant se stabiliser ou que nous allons connaître un déclin en matière d'augmentations salariales.»

Les hausses de salaire et l'amélioration de la sécurité d'emploi sont une condition sine qua non pour que les consommateurs canadiens recommencent à dépenser et que l'économie continue sa progression déjà entamée au cours des derniers mois à la suite de la chute des taux d'intérêt.

LES CADRES EN TÊTE

En général, le sondage de KPMG a trouvé que les salaires canadiens ont augmenté de 2,9%, plus que le double du dernier taux d'inflation national qui est de 1,2%. Les cadres supérieurs ont vu leur salaire de base grimper de 3,4%, tandis que les travailleurs payés à l'heure ont eu droit à une hausse salariale de 2,5%.

L'étude des salaires des cadres supérieurs ne reflète pas les gratifications et les primes de rendement accordées aux membres de la direction, dont

beaucoup ont vu doubler leurs payes supplémentaires.

AVANTAGES SOCIAUX

Entre-temps, une étude séparée de KPMG portant sur 236 compagnies indique que le coût des avantages sociaux dont jouissent les employés a chuté de 3,7% — la première baisse en 15 ans.

Mais elle note aussi que les travailleurs à temps partiel sont susceptibles de pâtir si d'autres provinces suivent l'exemple de la Saskatchewan et décident d'exiger que les employeurs défraient eux-mêmes les avantages sociaux.

«Plus de 95% des employeurs ont répondu qu'ils réagiraient d'une façon ou d'une autre, la réponse la plus fréquente étant qu'ils élimineraient les emplois à temps partiel», a souligné Ashim Khemani, directeur du département des avantages sociaux et des indemnités chez KPMG. L'abolition des postes était la solution prônée par 34% des compagnies consultées, tandis que 22% ont indiqué qu'elles procéderaient à un gel des salaires.

Le marché de la revente de maisons est attrayant

OTTAWA (PC) — Le marché de la revente des maisons a de nouveau connu une hausse, le mois dernier, et les acheteurs potentiels sont invités à agir rapidement avant que les taux d'intérêt hypothécaires ne soient à la hausse.

L'Association canadienne de l'immobilier a annoncé, hier, que les ventes d'août, réalisées au moyen de l'intermédiaire d'affichage, ont porté sur 17 051 unités, soit une hausse sur le mois correspondant de 1995.

Ajustées aux fluctuations saisonnières, ces données représentent une chute des ventes de l'ordre de 1,8% sur le mois de juillet.

Depuis le début de l'année, par ailleurs, le marché de la revente des maisons s'est manifesté comme étant un des secteurs les plus actifs de l'économie canadienne. L'association a révélé que, de janvier à août, il s'est revendu 26,5% plus de maisons que durant la même période en 1995.

Pierre Beauchamp, directeur général de l'organisme, estime que la faiblesse des taux hypothécaires et la croissance dans le nombre des emplois à plein temps devraient maintenir la force du marché de la revente, au cours de l'automne.

«Les acheteurs potentiels seraient prudents de profiter des excellentes conditions actuelles du marché et de réclamer un prêt hypothécaire préapprouvé», d'affirmer M. Beauchamp, par voie de communiqué. «De cette façon, les acheteurs se protègent à court terme d'une hausse éventuelle des taux hypothécaires.»

FUTURE SHOP

SUPER CENTRE DE L'ÉLECTRONIQUE

LE STOCK QU'IL FAUT POUR L'ÉCOLE

Microsoft EN DIRECT
LE 21 SEPTEMBRE
RENSEIGNEZ-VOUS
EN MAGASIN

EN SUPPLÉMENTAIRE
À LA DEMANDE GÉNÉRALE!

intel inside
pentium

EXTENSION DE RAM À 24 MO GRATUITE

AST

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

IMPRIMANTE COULEUR INCLUSE

AST

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

NOUVEAU! NOUVEAU!

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

Processeur Pentium® à 120MHz: La clé à l'Internet

2799⁹⁹

IMPRIMANTE INCLUSE
Apple® Macintosh® Performa® 6320

HP 320
HEWLETT PACKARD

"Tout le monde gagne" 100\$ 500\$
Voir détails en magasin

Processeur 603E RISC; vitesse de 120MHz; RAM de 16Mo; DD de 1,2Go; modem de 28,8.

PRIX EXPLOSI
3399⁹⁹
Après remise du fabricant

UMAX MAC ET PC

Scanner duo de luxe
• 4800 ppp à simple passage;
• résolution optique de 600x300 ppp, 24 bits.

PRIX EXPLOSI
479⁹⁹

Canon NOUVELLE TECHNOLOGIE AVEC PHOTOS RÉALISTES

Imprimante couleur BJC 4200

• Tous les logiciels dont vous avez besoin pour créer des chandails, des édredons;
• pour le design de cartes de vœux ou d'autocollants.

PRIX EXPLOSI
369⁹⁹

Canon VOIR PRIME EN MAGASIN

Imprimante couleur • 720x360 ppp en noir; couleur éclatante à 360x360 ppp.

PRIX EXPLOSI
229⁹⁹

brother NOUVEAU

Imprimante HL720 • 600x600 ppp au laser; 6 pages à la minute; processeur MC68030 à 25MHz.

PRIX EXPLOSI
499⁹⁹

NOUS BATTONS TOUS LES PRIX

annoncés par les autres distributeurs agréés canadiens... avant l'achat par 55% de la différence, après l'achat par 155% de la différence. (Détails en magasin)

FUTURE SHOP
SUPER CENTRE DE L'ÉLECTRONIQUE

HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI AU MERCREDI
10h à 18h
JEUDI ET VENDREDI
10h à 21h
SAMEDI 9h à 17h
DIMANCHE 11h à 17h



PLACE LAURIER
2700, BOUL. LAURIER
650-1999
SAINT-FOY

NOUS ACCEPTONS LES
COMMANDES PAR TÉLÉPHONE

LOCAUX AMÉNAGÉS À LOUER POUR PROFESSIONNELS:
- Architectes - Avocats
- Comptables - Évaluateurs
- Ingénieurs - Notaires, etc.
Pour information:
(418) 522-5671

unAct US	11.94	oCroissance	5.56	Obligations	1
nDividendes	11.57	oEuro Occasions	8.11	nSuper Amer	1
nRequisit	6.52	oEnt Orient	4.81	nSuper Crois	1
nSuper Crois	10.64	oEuron	4.02	nSuper Divers	1

[illegible]

12.14	12.14
13.07	13.07
12.23	12.23

Toronto											
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Multi-family	13,000	8,45	8,00	8,40+0.35							
Post office	2,000	4,00	4,00	4,00+0.00							
Show house	75	30,00	20,00	20,00	0,00						
Tenement	1,000	2,75	2,75	2,75+0.05							
Obligations											
Public storage	4,000	11,35	11,25	11,30	-0,10						

1000	1.00	0.99	1.00 + 0.15
2500	0.34	0.34	0.34 - 0.00
3761	7.50	7.25	7.25 - 0.15

N = 0

48400	1.39	1.30	1.30	-0.10	Can wnb d	25	110.0	110.0	110.0	0.00	Cr estate u	27704	16.25	10.50	16.50	-0.25
24575	1.05	1.00	1.01	-0.01	Dm't wnb d	30	116.0	116.0	116.0	+3.00	Enemiruk i	77029	6.95	6.85	6.90	0.00
134500	0.56	0.50	0.55	+0.05	Edger gr r	15	31.50	31.50	31.50	0.00	Enris fr f	31467	2.50	2.30	2.40	-0.10
21800	0.50	0.50	0.50	0.00	Enm' d	21	100.0	100.0	100.0	0.00	F 4003	13.25	13.25	13.25	0.00	
155177	8.35	8.25	8.35	+0.10	Inner sep d	25	99.25	99.25	99.25	-0.25	F fremi u	14870	27.50	27.50	27.50	+0.10
1300	12.40	12.25	12.40	+0.10	Ld'w 675 d	10	134.0	134.0	134.0	+1.00	Hcare bio u	0100	9.85	9.75	9.75	0.00
5000	24.00	24.00	24.00	+0.50	Morkior deb	25	67.00	67.00	67.00	0.00	Hcare bio u	46200	10.40	10.35	10.35	0.00

Hyr 1	21600	6.00	3.50	3.50	-0.10	Lytt m o	1790	5.60	3.50	3.50	0.00	Rto ent	103025	5.00	4.90	4.98	+0.05	Sun lce ltr	1000	3.80	3.80	3.80	0.00	Weston	102370	-0.10	-0.10	-0.10	-0.20
Hyr 2	4000	4.55	4.50	4.50	+0.04	Lytt m o	6790	3.60	3.50	3.50	-0.20	Norcen	61217	25.45	25.25	25.45	+0.20	Sun lce ltr	1100	3.80	3.80	3.80	0.00	Weston	1117	29.50	29.50	29.50	+0.25
Hyal ph o	57200	4.85	5.00	4.70	+0.25	Ml cass o	8550	1.35	1.30	1.30	-0.06	No pallidm	5190	5.75	5.10	5.10	-0.50	Suncor	124705	48.45	48.35	48.35	+0.10	Westburne	2450	10.00	10.00	10.00	-0.10
Hyal ph o	30000	3.20	3.40	3.40	-0.03	Mlc m	14581	13.50	13.40	13.40	-0.10	North west	04701	0.00	0.00	0.00	-0.05	Suncor m l	10023	10.75	10.70	10.75	+0.05	Wiscot a	144002	31.30	31.30	31.45	+0.15

154	5.85	5.65	5.65	-0.10
549	71.25	70.15	71.05	+0.95
400	2.21	2.20	2.20	0.00
005	1.11	1.11	1.11	+0.01
500	9.90	9.85	9.90	+0.05

97500	0,37	0,36	0,36	-0,01
1057725	6,35	6,15	6,20	-0,10
1000	25,65	25,30	25,30	+0,10
53000	0,34	0,32	0,32	0,00
21725	55,50	54,00	55,50	+1,75
80	100	0	100	0
20090	0,70	0,70	0,70	0,00

Innovest	400	14.25	14.10	14.25	0.23	Metrow	19000	14.70	14.70	14.70	0.00	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.25	Thermax	48600	25.50	25.50	25.50	0.12	le marché canadien des obligations.					
Inventiv	4200	7.25	7.00	7.10	+0.10	Metrow	19000	14.00	14.00	14.00	+0.10	Poige	39500	0.30	0.25	0.25	-0.05	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
Inverper	700	8.50	8.50	8.50	-0.10	Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun	71928	3.20	3.20	3.20	0.12	PEI	9.75	9.40	9.75	0.35	+0.35
						Michen	500	25.00	25.00	25.00	0.00	Pellet	49500	0.37	0.35	0.35	-0.02	Ry Sun											

	0.40	0.40	0.40	+0.01
500	0.30	0.25	0.25	-0.05
600	0.37	0.35	0.35	-0.02
700	2.41	2.40	2.40	+0.05
800	10.10	10.00	10.05	-0.20
925	4.05	3.90	3.90	-0.05

[illegible]

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur GILBERT LACASSE

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

Pour refaire confiance au sang

La Croix-Rouge a fauté. Les technocrates ont fauté. Les politiciens ont fauté. Le juge Krevier va juger. Mais avant même que le juge ait jugé, les politiciens canadiens ont tiré leurs conclusions: ils prendront le contrôle du système d'approvisionnement en sang.

La société canadienne de la Croix-Rouge, structure unique depuis un demi-siècle, fera place à une autre structure nationale unique. Le Québec, lui, fera faux bond pour conserver à bon droit le contrôle de son système de santé, dans un trop rare cas de fédéralisme asymétrique accepté bon



Raymond Giroux

gré mal gré par Ottawa et les autres provinces. Québec rejette un régime centralisé, c'est-à-dire une réédition sous un autre nom du système actuel, en faveur d'un modèle intégré au système de santé.

En retour, faut-il noter, Québec se pliera aux normes nationales édictées par le Bureau des produits biologiques et radio pharmaceutiques du ministère canadien de la Santé, normes qui correspondent aux critères scientifiques internationaux, soutient le ministre

Jean Rochon dans un euphémisme qui fait sourire. Comme quoi les élus peuvent devenir parfois raisonnables!

Il faudra toutefois aux citoyens canadiens et québécois une foi de charbonnier pour croire que la nouvelle structure fera mieux que l'ancienne, responsable du scandale du sang contaminé qui a provoqué la mort de nombreux hémophiles, notamment, et la contamination de milliers d'autres au sida et à l'hépatite C par suite de transfusions.

Les politiciens de toute mouvance veulent échapper au blâme. Pire encore, ils cherchent à devancer le rapport du juge Horace Krevier après avoir tenté de neutraliser ce dernier de toutes les manières imaginables. Plus ils nient, plus ils se coulent.

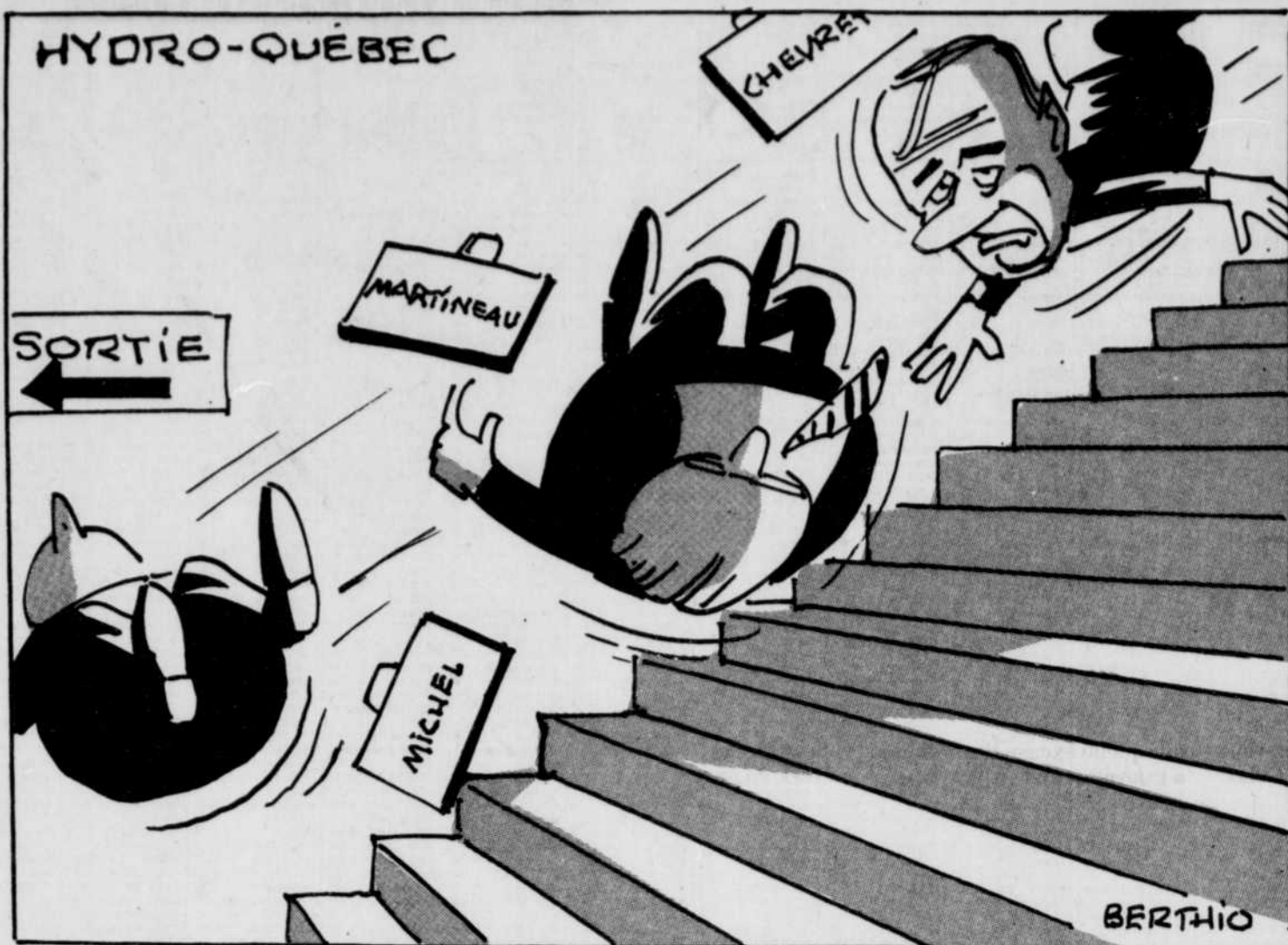
La nouvelle orientation décidée en avril a été confirmée plus tôt cette semaine lors de la rencontre fédérale-provinciale des ministres de la Santé, à Toronto. Pourtant, le rapport préliminaire du juge Krevier, en février, ne s'aventurait pas sur le terrain des structures: la logique le veut, il faut déterminer les causes exactes du mal avant de proposer le remède le plus approprié. Il critiquait le système existant, sans plus.

Or, le gouvernement québécois soutient, dans un communiqué officiel, qu'il agit sous l'impulsion de «nombreux indices» laissant prévoir que le juge Krevier proposera plusieurs changements dans l'organisation et la gestion du système d'approvisionnement et de distribution du sang.

Les autres provinces et Ottawa privilégient la création d'un organisme national, centralisé. Les mêmes causes reproduisant les mêmes effets, ce choix inquiète. Québec, de son côté, veut réorienter les 77 millions de dollars qu'il consacre au sang (la totalité des coûts reviennent aux provinces) vers son propre système de santé, soit en toute logique les centres hospitaliers.

Côté crédibilité, car là réside toute la question, les établissements comme la profession médicale sont dotés de mécanismes de contrôle jugés dans l'ensemble efficaces. Un comité présidé par M. Guy Gélinau, de l'Institut Armand-Frappier, a quelques mois pour baliser cette réingénierie essentielle: il faut, dans le cas du sang, un contrôle non pas efficace, mais parfait.

L'approche canadienne favorise l'option contrôle. Le Québec, lui, privilégie le volet service. Le citoyen y gagnera, en théorie. Cette application concrète de la distinction québécoise joue à l'avantage de tous, car il sera alors possible de comparer l'efficacité des deux régimes et d'en importer les meilleures caractéristiques.



CARREFOUR DES LECTEURS

Félicitation au SOLEIL !

(Lettre à M. Gilbert Lavoie, rédacteur en chef, LE SOLEIL)

Je tiens à vous féliciter pour le traitement et l'implication du SOLEIL dans le dossier de Trân Triêu Quân.

Dans ce dossier, vous avez travaillé de façon exemplaire en n'hésitant pas à déléguer un de vos journalistes jusqu'au Vietnam dans le but de mieux nous informer.

La dernière démarche de votre journal en page frontispice du 28 août m'a fortement interpellé. Elle m'a incité à faire remplir le formulaire de pétition que vous avez publié.

Je l'ai fait signer dans mon entourage et il est déjà rendu à l'adresse indiquée.

J'ai constaté aussi l'implication de monseigneur Couture et du maire de Québec, M. L'Allier.

Au-delà de toute autre considération, il me semble important que les enfants et l'épouse de M. Trân Triêu Quân puissent le revoir dans les plus brefs délais.

Le Canada a déjà signé plusieurs ententes d'extradition avec des pays afin que des citoyens canadiens puissent venir purger des sentences obtenues dans ces pays.

Quelle belle occasion de signer pareille entente avec le Vietnam, les soulageant ainsi des frais de gardiennage pour les 20 prochaines années...

Si la demande de grâce échouait, serait-ce une autre façon intéressante de résoudre ce problème humain de la plus haute importance?

Finalement, j'ai aussi constaté une absence de taille sur cette photo: l'absence de Mme Andrée P. Boucher qui dit ne pas vouloir intervenir dans un dossier fédéral.

Pourtant, Sainte-Foy s'est intéressée au dossier fédéral d'un pont de Québec rouillé...

Pourtant Sainte-Foy s'intéresse au différend commercial entre un centre commercial florissant et un transporteur routier tout aussi florissant, Orléans Express... Au surplus, quelques dizaines de personnes y perdront leur emploi. Tout un sens des priorités!

Henry Jenkins
Sainte-Foy

Une réalité que nous oublions

Le 8 septembre, l'éditorialiste Raymond Giroux tenta de soulever quelques-uns des nombreux problèmes économiques que vit actuellement l'ancienne métropole du Canada, Montréal. Au fil de son analyse, j'ai été très surpris de lire une réalité que nous ne voyons guère souvent dans la presse francophone en général.

En effet, nous pouvons y lire ceci: «Au plan strictement économique, on a trop souvent exagéré les liens directs entre Montréal et le reste du Québec».

Rien n'est plus vrai! Nos élites nationalistes oublient souvent qu'au siècle dernier Montréal a bâti son incroyable prospérité en «regardant» surtout vers l'ouest du pays. Or, depuis notre fameuse révolution tranquille, les penseurs séparatistes québécois n'ont cessé de couper les liens (symboliques ou réels) entre Montréal et le reste du Canada, favorisant ainsi le déclin de la ville.

Claude Genest
Lévis

Une langue bien vivante

Trop souvent aux tribunes radiophoniques et dans la rue, on entend ce genre de réflexion: «Les artistes ne pourraient-ils laisser leur idéologie à la maison? Ils saisissent au vol toute occasion, même inopportune, de clamer leur nationalisme à la figure des fédéralistes et des anglophones!».

Aucun séparatiste qui se respecte n'a l'intention de partir en chasse contre les anglophones. L'artiste, malgré subventions et bourses — plutôt chiches par les temps qui courent — est par essence et par définition un être autonome; il a le courage, sinon le goût, du risque et ne supporte que la liberté. Sa verve politique n'est pas axée sur l'anglais ou le bon citoyen canadien; certes, il ripostera en cas d'attaque, car le français a besoin ici de défenseurs ainsi que d'un statut légal pour se maintenir et se protéger de l'envahissante langue de Shakespeare.

N'oublions pas que, sans nos artistes et quelques essais d'intellectuels particulièrement lucides, nombre d'entre nous ne seraient même pas conscients de l'exis-

ce d'une menace... Les artistes québécois sont à remercier, quelquefois à excuser. Apolitique de mon état, lassée du PQ, je ne prêche pas ici pour mon saint. Mais on arrive sans trop d'ahans à comprendre ceux pour qui la souveraineté du Québec et la sauvegarde du caractère français sont une question de vie ou de mort. Car si on ne se fait une idée fixe de notre projet d'épanouissement, l'entropie s'en emparera et le français ne sera bientôt plus au Québec qu'une langue morte.

Le souverainiste songe à sauver sa peau en s'aventurant au-delà de la frustration et des refus opposés à ses exigences les plus saines. Son rêve n'est pas de tenir en échec le gouvernement fédéral mais de voler de ses propres ailes puisqu'il le faut, à ses risques et périls. À tort ou à raison, il s'en croit capable.

Aucune nation n'a été créée telle qu'elle est aujourd'hui par Dieu le Père; tous les peuples ont été conquis les uns par les autres, par les barbares, à coups de sabre ou de canon; il suffit de se remémorer l'histoire de la douce France, notre chère cousine, pour en convenir.

Les Anglais ont gagné, en 1760, et puis après? Cela n'a rien d'extraordinaire, ils ont commis un crime courant, en prouvant que la raison du plus fort est toujours la meilleure. À ce qu'on dit. Mais il n'y a pas de quoi leur lécher la botte jusqu'à la fin des temps. Espérons qu'ils n'en demandent pas tant! Notre langue n'a pas été historiquement frappée d'interdit; elle est encore bien vivante et a le devoir de prendre soin d'elle en se protégeant des frondeurs.

Nos ancêtres anglais ou irlandais étaient gens d'initiative, des bâtisseurs et envahisseurs-nés; la finance, l'industrie, le commerce ne leur répugnaient point. (Ils n'ont pas changé!). Ils ont façonné en bonne partie le visage du Québec et nous, le bon peuple idéaliste et par trop timide, nous en avons tiré profit. Même que leur exemple a fini par réveiller en nous le p.d.g. qui sommeillait!

L'anglophone, quand il connaît bien notre langue, la parle avec plaisir et un accent charmeur. À celui qui la connaît mal, donnons l'occasion de «pratiquer» en cessant de nous adresser à lui en anglais. Peut-être s'attachera-t-il à notre langue et finira-t-il par préférer les affiches rédigées en français!

Odette Paradis
Dubouge

COUP DE GRIFFE

Guy Chevrette a révélé toute l'estime qu'il vouait au président «démisionnaire» d'Hydro-Québec, Yvon Martineau, par sa phrase lapidaire: «le roi est mort, vive le roi». M. Chevrette a exercé sa tutelle sur Hydro avec autant de vision que s'il avait à gérer un dépanneur.



Guy Chevrette

PATTE DE VELOURS

Gilles Rhéaume a eu la sagesse de ne pas suivre à la trace Howard Galganov à New York et Washington pour exporter nos différends sur la question linguistique. Le vice-président du Mouvement souverainiste du Québec commencerait-il enfin à avoir un certain sens de la mesure?



Gilles Rhéaume

L'équité salariale, un droit qui se noie

Claire Millette

L'auteure est membre du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

L'équité salariale est un droit de la personne, fondamental, inscrit depuis 20 ans dans la Charte des droits au Québec et dans les droits internationaux depuis encore plus de temps. Les femmes sont des personnes. La discrimination sexuelle avec des effets sur les salaires des femmes est interdite. Ce droit fondamental n'est pas respecté au Québec malgré des plaintes et le climat de volontarisme... Et nous approchons du XXI^e siècle.

Les femmes comme collectivité sont pénalisées à chaque année de plusieurs millions de dollars si on considère la masse salariale globale... peut-être en-

core plus si on se base sur les coûts avancés par les gens d'affaires, qui dénoncent la loi 35. Ajoutez à cela les pertes qui continuent de s'accumuler pendant encore les prochaines années et dont nous connaissons mieux l'ordre de grandeur.

Cette situation profite à qui? Aux employeurs des secteurs privés et publics. Ce qui me fait dire que les femmes subventionnent les entreprises depuis très très longtemps et avec une belle continuité. Quel exemple de constance! Est-ce si difficile à accepter que nous voulions nous sortir de ce piège de générosité forcée et avant notre retraite si possible?

Cette évolution est particulièrement difficile: les gens d'affaires calculent les profits et pertes à venir et disent non. Ils bénéficieront de 10 ans pour corriger

les salaires injustes pour les femmes et ce n'est pas suffisant. Que leur faut-il de plus? Le droit des femmes devient le besoin des entreprises et les entreprises n'ont pas besoin de l'équité salariale, elles veulent continuer à gérer en fonction du principe de l'arbitraire patronal et visiblement inéquitable.

Le droit des femmes sera noyé... comme le poisson... au profit des entreprises, pour que celles-ci créent plus d'emplois sous-rémunérés... Quelle logique! Quand on vit dans une société où il faut rendre acceptable au système discriminatoire lui-même, une loi qui vise à être efficace, et cela, au détriment des victimes dont le droit est nié depuis toujours, il y a de quoi se poser des questions fondamentales. Que deviennent les droits des personnes discriminées?

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

«C'est la faute à Saddam»!

AVERTISSEMENT: Les lecteurs tentés de prendre des représailles après avoir lu cette chronique doivent savoir que ma résidence est sous surveillance constante de caméras électroniques, ses murs équipés de senseurs antimissiles, la boîte aux lettres équipée d'un détecteur d'explosifs et ma ligne téléphonique sous écoute permanente de la Gendarmerie royale...

On a l'air fins! On envoie à New York, en autobus, quelques-uns de nos plus beaux spécimens de dinosaures, et les Américains ne lèvent même pas le sourcil. Ils sont donc tellement désabusés, ces Yankees? Voulez-vous savoir quelle excuse Howard Galganov a trouvée quand on lui a souligné que les grands réseaux américains de télévision n'ont montré aucun intérêt pour sa visite? «Les États-Unis sont trop préoccupés par la guerre imminente avec l'Irak.»

Je me doutais bien aussi qu'il devait y avoir un sombre complot arabo-séparatiste contre la campagne de ce juif anglophone de Montréal. C'est sûr qu'on a saboté la

visite de Galganov mais le bureau du premier ministre du Québec a refusé de révéler la nature des échanges qui ont eu lieu, depuis 48 heures, entre Saddam Hussein et Lucien Bouchard.

La page étant provisoirement tournée sur la croisade du «Quebec Political Action Committee», il faut bien distribuer des pots et des fleurs à ceux qui se sont associés, de près ou de loin, à ce bide monumental.

Le président du Conseil privé de la reine pour le Canada, Stéphane Dion, a perdu une belle occasion de se taire, mercredi, en demandant à Galganov de faire demi-tour alors que son autobus s'apprêtait à franchir la frontière canado-américaine. La meilleure réaction fut celle du chef mohawk, Billy Two Rivers: «on peut bien faire demi-tour mais ça va être long de nous rendre à New York en marche arrière!» L'exhorté venait de toutes façons un peu tard, après que

Michel Gauthier n'est guère plus subtil d'avoir demandé au Congrès juif de se dissocier de Galganov

le premier ministre lui-même, Jean Chrétien, eût légitimé la guerre linguistique que Galganov avait lancé. Le chef du Bloc québécois, Michel Gauthier, n'est guère plus subtil d'avoir demandé au Congrès juif canadien de se dissocier de Galganov. S'il fallait que le Congrès se dissocie de tous les



Michel Vastel

adeptes de la religion juive qui disent du mal du Québec, il n'y aurait plus de Congrès! Gauthier va-t-il maintenant demander audience au cardinal Turcotte pour lui suggérer de faire taire Gilles Rhéaume?

L'ambassadeur du Canada aux États-Unis, Raymond Chrétien, mérite un coup de chapeau pour avoir interrompu ses vacances et informé le représentant de San Francisco, Tom Campbell, de la vraie nature de la campagne du Political Action Committee. Un conseiller de la Délégation du Québec, Marc Boucher, a effectué la même démarche et il semblerait que, d'Ottawa, les maisons de courtoisie de New York ont été mises en garde contre l'interprétation qu'on donnerait à leur présence au brunch du Harvard Club, en compagnie de Galganov. De l'intimidation? Mais non! Seulement la preuve que les Américains sont gens d'affaires intéressés et sou-

cieux de ne pas déplaire à leurs gros clients, fussent-ils «les séparatistes du Québec».

Certains patrons de presse doivent être plutôt embarrassés aujourd'hui d'avoir dépensé 200\$ pour payer le voyage en autobus de leurs journalistes à New York.

Non pas que ce soit une grosse dépense, mais c'est cruel de leur imposer 16 heures d'autobus en compagnie d'Allan Weiss qui n'arrêtait pas de chialer contre le prix de sa plaque d'immatriculation parce qu'elle dit: «Je me souviens», et qu'il ne sait pas de quoi se souvenir (sic!). Je remercie le ciel qu'on m'ait refusé un siège entre Billy Two Rivers et Bill Johnson.

Le chef Mohawk n'en est plus à une bouffonnerie près. Lui qui ne reconnaît pas le Canada, ni les États-Unis d'ailleurs, il a tenu à faire le voyage de New York. «Nous avons toujours été les alliés du Canada, même aux Plaines d'Abraham», m'a-t-il expliqué avant son départ. «Nous sommes propriétaires de ces terres et nous ne voulons pas de chicane entre ses occupants.» Ah bon!

Conrad Black devrait s'inquiéter du comportement de son «columnist» vedette de la Gazette. Ce journaliste émé-

rite n'allait pas à New York pour rendre compte de l'événement mais «pour aller dire aux Américains qu'en cas de victoire des souverainistes au prochain référendum, il ne versera ses impôts qu'au seul gouvernement fédéral.» Vu son état hystérique avancé, il devrait y penser à deux fois avant de se livrer à une désobéissance civile qui le priverait aussi de ses droits à l'assurance-maladie.

Quant à Howard Galganov, eh bien oui, on en entendra encore parler longtemps. Figurez-vous qu'après l'échec de sa campagne à New York, il se recycle dans l'activisme social. Il a annoncé hier qu'il tournera sa campagne contre le

Après l'échec de sa campagne à New York, Galganov se recycle dans l'activisme social

projet de loi 43 et la création d'un nouveau régime d'assurance-maladies. Après avoir crié à l'oppression, voilà qu'il va se mettre à «ronchonner» contre le ministre de la Santé! Il faudra qu'on lui explique qu'avec la consommation de Valium qu'il fait, le régime serait pourtant avantageux.

Fou mais pas bête ce Galganov, cependant. Quand on lui a demandé s'il considérait que son expédition constituait un échec, il a répondu à la trentaine de journalistes canadiens présents à sa conférence de presse: «Non, puisque vous êtes là et que vous parlez de moi!»

La confessionnalité: un capharnaüm

Denis Watters

Enseignant et étudiant au doctorat sur l'histoire de l'enseignement religieux au Québec

Le mot «confessionnalité» est, dans le Québec actuel, un terme explosif. Il est investi d'une telle charge émotive! On a l'impression parfois que des individus et des groupes sont prêts à monter aux barricades pour défendre ou pour attaquer les représentations que véhicule ce concept. Des déclarations intempestives sont faites de part et d'autre dans les journaux, à la télévision et dans les tribunes téléphoniques. Des opinions de toutes sortes fusent ici et là.

Les résultats des sondages oscillent d'un extrême à l'autre. Des études qui se prétendent à la rigueur universitaires et qui se targuent d'être à l'écoute du peuple font la promotion de nouvelles voies d'enseignement, tantôt aseptisées de toute contamination du religieux, tantôt présentant les grandes religions selon une approche encyclopédique ou sociologique.

Mais d'où vient donc ce formidable capharnaüm québécois autour de la confessionnalité? Comment peut-on s'en sortir?

Depuis que les États généraux sur l'éducation ont relancé les discussions à ce sujet, mais spécialement depuis le défunt projet de la ministre Marois — qui se voulait surtout une solution pour Montréal — l'exercice public qui se déroule est

bien décevant. Beaucoup des idées que l'on a choisi d'émettre publiquement et des stratégies que l'on a déployées n'ont malheureusement pas permis à la population de se faire une idée juste et actuelle de l'ensemble du dossier de la confessionnalité scolaire.

On n'a qu'à écouter ce que rapportent les citoyens de la rue pour se rendre compte du bric-à-brac que l'on a créé. On mélange indûment, comme s'il s'agissait de réalités organiquement liées, les commissions scolaires confessionnelles, le statut des écoles, l'enseignement moral et religieux confessionnel, le service de pastorale et la pratique religieuse en paroisse. Des gens pensent encore que l'Église et l'État devraient se séparer, alors que cet acte officiel a eu lieu en 1964.

À peu près personne ne connaît l'évolution sans précédent survenue en enseignement religieux depuis cette date. Certains restent accrochés à l'époque d'endoctrinement du petit catéchisme, alors que la quatrième génération de programmes, misant comme sa précédente sur l'analyse et le développement de la pensée critique, et maintenant ouverte à la diversité religieuse, commence à paraître. Dans ce climat de désinformation, on peut sérieusement douter du résultat d'un sondage.

RICHESSSE ET COMPLEXITÉ

La confessionnalité, aussi bien sinon plus que pour la langue, est une réalité à la fois riche et complexe. Elle incarne des valeurs qui ont permis à la culture

vers laquelle le peuple du Québec a réussi à affirmer sa différence et à sauvegarder sa langue. Dès lors, elle sous-tend des enjeux de premier ordre, notamment sur les plans éducatif, social et culturel.

De plus, la confessionnalité, contrairement à ce que d'aucuns affirment, n'est pas anachronique, si ce n'est l'appellation. En effet, l'éducation judéo-chrétienne scolaire, n'en déplaît aux tenants de droite de la confessionnalité comme à ses opposants, ne vise pas à faire «confesser la foi». Elle touche encore à des convictions et à des droits fondamentaux des gens d'ici.

Elle lègue un héritage moral, social et spirituel aux générations québécoises montantes, telles ces valeurs de tolérance, de solidarité, de coopération, de respect et d'ouverture. De plus, alors qu'ils en ont besoin plus que jamais, elle offre aux jeunes des activités qui favorisent leur recherche d'un sens à l'existence.

Malheureusement, le discours précédent est rarement entendu dans le public. Les affirmations émises sur la confessionnalité portent le plus souvent sur ses indéniables irritants, généralement propres à la région montréalaise. Montréal est une ville très importante pour le Québec, mais on donne parfois l'impression que Montréal, pour ce dossier, c'est tout le Québec. De plus, certains aimeraient flanquer la confessionnalité hors du système simplement pour s'éviter des problèmes de gestion.

On coupe court, trop court même, sans trop de perspective, sans trop avoir conscience de ce que l'on risque tous de perdre. La France fournit actuellement un témoignage éloquent de ce qui nous guette. Les médias du pays déplorent maintenant l'analphabétisme religieux des jeunes, résultat tragique pour leur culture, consécutive aux événements que l'on sait. Mais le problème d'information ou de désinformation explique-t-il à lui seul ce fameux bric-à-brac québécois où nous sommes embourbés? Non, car la question de la



Il faudrait définir d'abord la culture publique commune.

confessionnalité ne peut se soustraire d'un autre débat qui n'a pas eu lieu et qui est urgent pour le Québec. Dans l'«Exposé de la situation», les commissaires des États généraux l'ont d'ailleurs souligné, succinctement, mais avec grande justesse. Ils se disaient «conscients» que leur suggestion pour recadrer les discussions sur la confessionnalité laissait de côté la «fort importante» question «de la définition de la culture publique commune».

Ils montraient ainsi que «religion» et «culture» sont des réalités intimement liées. Mis à part le dossier des commissions scolaires confessionnelles, on ne peut pas débattre présentement de la confessionnalité sans d'abord définir ce concept de «culture publique commune» — si elle existe réellement — et sur lequel on fonde déjà des affirmations absolues.

Bref, la confessionnalité est étroitement liée à ce que nous voulons ou à ce que nous ne voulons pas devenir culturellement comme peuple. Tant qu'on ne le saura pas, le capharnaüm subsistera. Les commissaires des États généraux ont une lourde tâche à accomplir pour résoudre les problèmes de l'édu-

cation de l'heure et poursuivre la réforme de 1964. À maints égards, il faut saluer l'exercice démocratique qu'ils ont tenu. Sur l'enchevêtré chapitre de la confessionnalité, ils n'ont pas obtenu le consensus espéré. Dans le contexte, le résultat n'a rien d'étonnant. Aussi, un vieux dicton dit: «Dans le doute, abstiens-toi.» Sur la confessionnalité, il serait d'une grande sagesse que les commissaires recommandent à la ministre: 1) de se tourner au plus tôt vers Ottawa pour résoudre le problème des commissions scolaires confessionnelles de Montréal et de Québec; 2) avant le prochain référendum sur la souveraineté du Québec, d'essayer de définir, avec des personnes expertes, d'ici et d'ailleurs, le concept de «culture publique commune», incluant la question de la religion dans l'école québécoise; 3) de tenir un débat public objectif suivi d'un référendum sur la question de la confessionnalité.

Le peuple du Québec est un peuple original, créateur et capable. Il peut mettre de l'ordre dans le capharnaüm «confessionnel» dans lequel on l'a plongé. On doit seulement lui en donner les moyens.



Le défunt projet de la ministre Marois se voulait surtout une solution pour Montréal.

loto-québec

6/49 Tirage du 96/09/11

12	14	20	21	39	43
----	----	----	----	----	----

Numéro complémentaire: 48

GAGNANTS

6/6	0	2 217 321,10 \$
5/6+	5	133 039,20 \$
5/6	234	2 274,10 \$
4/6	13 697	74,40 \$
3/6	253 163	10 \$

Ventes totales: 15 480 805 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000,00 \$

Panço Tirage du 96/09/12

12	13	15	22	24
32	33	39	40	45
46	48	49	50	56
58	62	65	67	68

NUMÉRO: 681920

Extra Tirage du 96/09/11

3	4
---	---

NUMÉRO: 924008

Extra Tirage du 96/09/12

796	7187
-----	------

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LA FORMATION CONTINUE... UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE!

UNIVERSITÉ LAVAL

FORMATION CONTINUE

LE SAVOIR DU MONDE PASSE PAR ICI

Formation sur mesure aussi disponible

POUR UN VRAI BLITZ EN CONVERSATION ANGLAISE!
du 30 septembre au 4 décembre 1996

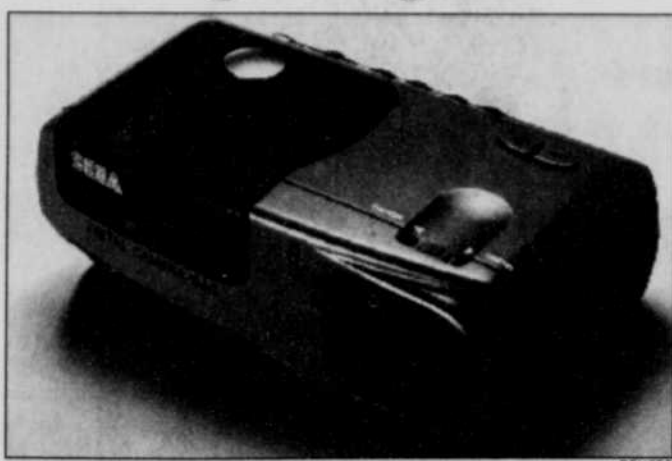
- Approche exclusive avec entretiens téléphoniques TTS® et utilisation des médias RNT®
- Petits groupes de moins de 10 participants
- Choix d'horaires: Lundi et mercredi De 7 h à 9 h OU De 18 h 30 à 20 h 30

POUR RENSEIGNEMENTS: 656-3202

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION CONTINUE
Pavillon Louis-Jacques-Casault (4731)
Université Laval (Québec) G1K 7P4
Téléphone: (418) 656-3202 ou 1 800 561-0478 poste 3202
Télécopieur: (418) 656-5538
Courrier électronique: dgfc@dgfc.ulaval.ca
Site Internet: http://www.ulaval.ca/dgfc

QUESTIONS D'ARGENT

Images digitales



REUTERS

Sega, la firme japonaise connue pour ses jeux vidéo, mettra sur le marché en novembre cet appareil qui prend des photos digitales. La principale caractéristique sera son prix (270 \$ US), de beaucoup inférieur à ceux de la concurrence.

Bourse d'Asie

TOKYO (AP) — À la bourse de Tokyo, hier, l'indice Nikkei a perdu 127,11 points à 20 443,93.
Par ailleurs, à la bourse de Hong Kong, l'indice Hang Seng a gagné 15,36 points à 11 251,72.

Bénéfices

La Presse canadienne
Matco Ravary Inc. trois trimestres ayant pris fin le 31 juillet 1996, perte nette 132 000 \$, 49¢ l'action. Revenu: 1996, 29 253 580 \$; 1995, 412 800 000 \$.

1995, 48 163 554 \$.
Transat A.T. Inc. trois trimestres ayant pris fin le 31 juillet 1996, 11 269 000 \$, 1,53 \$ l'action; 1995, 6 472 000 \$, 49¢ l'action. Revenu: 1996, 536 400 000 \$; 1995, 412 800 000 \$.

Pétroles

NEW YORK (AP) — Le prix du Brent de la mer du Nord était en hausse de 61¢ à 23,35 \$, hier à New York. Le pétrole

léger de l'Arabie Saoudite s'est transigé à 21,65 \$ le baril, une augmentation de 61¢.

Monnaies

TORONTO (PC) — Voici les taux de devises étrangères tel que fournis hier par la Banque de Montréal; les cotes sont en devise canadienne. Les taux sont qualifiés de nominaux car ils fluctuent durant la journée et varient d'une banque à l'autre.

Europe (ECU) 1,7652
France (franc) 0,2656
Grèce (drame) 0,004 001
Israël (shekel) 0,4459
Italie (lire) 0,000 929
Jamaïque (dollar) 0,0437
Japon (yen) 0,01 240
Mexique (peso) 0,199
Pays-Bas (florin) 0,8330
Portugal (escudo) 0,009 217
Royaume-Uni (livre) 2,1340
Russie (rouble) 0,000 263
Singapour (dollar) 0,9971
Suisse (franc) 1,1397
Taïwan (dollar) 0,0514
Venezuela (bolivar) 0,00 297

Céréales

WINNIPEG (PC) — Les cours étaient variés, hier, sur le marché des denrées de Winnipeg; les livraisons sont pour octobre.
Le lin a gagné 80¢ à 395,80 \$.
Le canola (septembre) a cédé 4,10 \$, à 434,60 \$.
Le blé a pris 2,40 \$, à 209,20 \$.
Les pois étaient stables, à 211,00 \$.
L'avoine a glissé de 3,60 \$, à 128,40 \$.
L'orge de l'Ouest (novembre) a

laissé 60¢ à 150,20 \$.
CHICAGO (AP) — Les cours étaient variés, hier, sur le marché des denrées de Chicago; la livraison est pour décembre, le cours au bourse.
Le blé a perdu 3¢ à 4,34 1/2 \$; le maïs a gagné 3 1/4¢ à 3,30 \$; l'avoine restait inchangé à 1,77 \$; le soja (livraison en novembre) a avancé de 9 1/2¢ à 8,14 1/2 \$.

Titres au comptoir

TORONTO — Le relevé des actions négociées au comptoir est fourni par l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada sous l'autorité de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le volume comprend les transactions pour clients et les échanges entre courtiers.

Titres	Vol.	Haut	Bas	Fer.	Chan.
AE Capital	4279	1,600	1,600	0,000	
Avi Inter	68000	0,900	0,830	0,900	+0,100
Acadia Min	16158	0,850	0,850	0,850	+0,050
Alton Food	20000	0,100	0,100	0,100	-0,010
Akroheri G	10000	0,380	0,380	0,380	-0,020
Alterra	4000	0,600	0,600	0,600	0,000
Ambrax M	72500	0,390	0,550	0,550	0,000
A Telesor	14300	0,850	0,850	0,850	0,000
Amerlex	1900	0,050	0,050	0,050	0,000
Anglo Swiss	144150	2,100	2,000	2,050	-0,150
Asia Media	6000	0,070	0,070	0,070	-0,010
Aquith	14900	2,350	2,350	2,350	+0,100
Astria E	4000	1,800	1,700	1,700	-0,100
Atapa M	50200	6,250	6,000	6,000	0,000
Banro Res	3500	6,425	6,275	6,425	+0,375
Beaufort	10000	0,200	0,200	0,200	0,000
BioGenet	2816	2,250	2,250	2,250	0,000
Biomim T	160000	0,450	0,350	0,400	0,000
Birm G	2016	2,400	2,400	2,400	-0,190
Black Perl	144400	1,300	1,200	1,250	+0,060
Borealis	400	2,250	2,850	2,850	-0,400
Brazilian	124000	0,500	0,450	0,500	0,000
Breckmrdg	28150	1,500	1,400	1,400	-0,100
Brownston	19000	1,600	1,300	1,300	-0,150
Cd Rom N	14460	0,810	0,810	0,810	0,000
Cable Sol	28700	2,200	2,100	2,150	-0,050
Cabot Crk	31000	0,800	0,500	0,800	+0,100
Cdn Arrow	20000	0,660	0,570	0,570	-0,130
Canac Res	30200	1,400	1,300	1,300	-0,150
Cdn Stores	283000	1,250	1,000	1,060	+0,010
Castello	7000	1,250	1,200	1,250	+0,050
Cerid P A	318800	99,750	99,125	99,750	-4,750
Cericon	1440	32,000	32,000	32,250	+0,250
Chivor Em	12500	0,700	0,650	0,700	0,000
Cimtec E	30300	0,375	0,370	0,375	+0,025
Cladell G	29000	0,370	0,320	0,350	-0,020
Cochise P	1000	1,150	1,150	1,150	-0,050
Compact A	5000	0,300	0,300	0,300	0,000
Complex	86600	0,650	0,600	0,600	0,000
Conquest V	14000	0,100	0,100	0,100	-0,050
C Thompson	10107	0,500	0,490	0,500	+0,100
Control Ad	7500	2,750	2,750	2,750	+0,050
Copernat	21500	0,350	0,320	0,350	+0,030
Corona GI	1000	7,125	7,125	7,125	-0,125
Corridor R	1000	1,000	0,900	1,000	+0,100
Cross con I	35000	0,600	0,550	0,550	-0,100
Crypting	35710	2,700	2,550	2,550	0,000
Doyak G	20500	1,500	1,400	1,400	-0,100

Krystal Bd	500	3,700	3,700	3,700	-0,200
Le Print	1647	3,100	3,100	3,100	0,000
Lepo Res	715	0,800	0,800	0,800	-0,020
Lakfield M	116000	2,750	2,500	2,750	0,000
Lampis Sil	10000	0,450	0,400	0,400	-0,050
Legacy S W	990000	0,540	0,640	0,640	-0,040
Leisure C	1000	3,650	3,650	3,650	0,000
Lenox Plv	1000	3,100	3,100	3,100	0,000
Life C	8000	1,750	1,700	1,700	-0,100
Lignex Inc	35000	0,400	0,400	0,400	0,000
Line Mini	223	0,950	0,950	0,950	-0,070
Line Min W	10000	0,200	0,200	0,200	0,000
Louvicort	10000	0,080	0,080	0,080	0,000
Luxell Tec	14300	1,450	1,400	1,400	-0,100
Lyndex E	15100	3,650	3,400	3,400	-0,250
MIP TV	4000	0,850	0,850	0,850	0,000
Magnifm A	1000	4,000	4,000	4,000	-0,250
Magna Com	3500	2,500	2,250	2,250	-0,500
Manitex c	84	1,000	1,000	1,000	0,000
Maple Inc	4500	0,350	0,300	0,300	-0,050
Maud Lake	9000	0,200	0,200	0,200	0,000
Meranto T	49530	0,250	0,240	0,240	-0,010
Mercentile	45000	2,300	2,300	2,300	+0,200
Maj Swiftar	3000	3,200	3,200	3,200	-0,100
Midwesta	19500	0,650	0,650	0,650	0,000
Ministram	48000	0,880	0,880	0,880	+0,050
Multimed A	10000	0,250	0,150	0,250	0,000
Nai Comm	204000	0,700	0,500	0,700	+0,100
Natracore	7000	2,250	2,250	2,250	0,000
Natracore	7000	2,250	2,250	2,250	0,000
Navitrol	16500	2,650	2,250	2,650	+0,450
Neatell Inc	7500	0,200	0,200	0,200	-0,050
Nth Amer	41000	1,050	0,950	1,050	-0,050
Nthwestern	8175	0,550	0,550	0,550	-0,050
Nth Gamin	6000	0,900	0,900	0,900	0,000
Nthid A	500	2,500	2,500	2,500	0,000
Nva Beau	170900	0,900	0,850	0,850	-0,040
Olympic	2100	1,090	1,090	1,090	0,000
Optimal R	25000	1,850	1,750	1,850	+0,050
Orapex	47000	1,250	1,100	1,100	-0,100
Ottawa Str	5000	0,100	0,100	0,100	0,000
Outer Edge	69500	0,160	0,160	0,160	0,000
Pace Corp	27500	0,550	0,550	0,550	-0,030
Ph Africa	13000	1,150	1,150	1,150	-0,030
P Poc Str	29010	1,210	1,180	1,210	0,000
Pelangelo L	15000	0,880	0,850	0,850	0,000
Pelangelo R	43467	0,025	0,025	0,025	0,000
Perrite	15000	0,600	0,550	0,550	-0,005
Philip P A	310190	57,250	56,375	57,250	-1,250
Philip P B	340000	36,375	36,000	36,375	+0,375
Pinetree C	666	1,250	1,250	1,250	-0,050
Planetsoft	27450	1,190	1,190	1,190	+0,020
Plasm E	44800	0,300	0,250	0,250	0,000
Genel I	37000	2,800	2,450	2,800	0,000
Polypht	62295	2,000	1,750	2,000	+0,250
P Storage	449000	38,000	37,500	38,000	+0,125
Quartz Int	25000	0,140	0,140	0,140	0,000
Res Int	29000	0,200	0,200	0,200	-0,040

SUPER SAMEDI ET DIMANCHE SEARS

PAS DE 1 PAIEMENT AVANT 1 AN

AVEC LA CARTE SEARS

POUR TOUS LES MEUBLES†, TAPIS DÉCORATIFS, ENS. MATELAS ET SOMMIER, GROS ÉLECTROMÉNAGERS, MACHINES À COUDRE, ASPIRATEURS† ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES

NE PAYEZ RIEN AVANT SEPTEMBRE 1997, sur approbation du crédit, avec votre carte Sears. 35\$ de frais de paiements différés. Offre en vigueur jusqu'au 22 septembre 1996. Les articles soldés de nos Centres de liquidation ne sont pas inclus dans cette offre. †Sauf meubles de patio et pour bébés et aspirateurs d'atelier du rayon quincaillerie

2 jours seulement... TOUS les articles de marque CRAFTSMAN^{MD} sont en solde

VOYEZ D'AUTRES EXCELLENTE AFFAIRES DANS TOUT LE MAGASIN

CE SAMEDI SEULEMENT, DE 8h30 à 10h

ÉPARGNEZ 40% DE PLUS SUR LA MODE ET LES CHAUSSURES DÉJÀ EN LIQUIDATION POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS VENEZ TÔT POUR LE MEILLEUR CHOIX!

VENTE PRÉ-SAISON DE PNEUS D'HIVER

RABAIS 15%

ROADHANDLER^{MD} GLACE ET NEIGE II

À PARTIR DE 46⁹⁹ (Ord. 55,99. P145/80R12)

BLIZZAK^{MD} DE BRIDGESTONE

À PARTIR DE 65⁹⁹ (Ord. 77,99. P155/80R13)

ÇA, C'EST SEARS AUJOURD'HUI

RÉCLAME EN VIGUEUR SAMEDI ET DIMANCHE LES 14 ET 15 SEPTEMBRE 1996

dans la limite des stocks disponibles

Copyright 1996. Sears Canada Inc.

SEARS
Attendez-vous à plus